PÉTITION

Présentée à l'Assemblée nationale, par M. Victor Broglie,

Dans la Séance du 5 Mars 1791.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

En aſſurant à chaque citoyen françois le droit de pétition, vous n'avez pas prétendu l'interdire aux membres de cette Aſſemblée; vous n'avez pas voulu les diſtinguer, d'une manière auſſi ſévère, du peuple dont ils ſont partie & qu'ils repréſentent. C'eſt dans cette confiance que, cédant aujourd'hui aux ſentimens les plus chers & les plus irréſiſtibles, déſirant accomplir un devoir impérieux & ſacré, j'oſe réclamer un moment votre attention; j'oſe vous adreſſer une demande dont votre juſtice même, que j'invoque ſemble me permettre d'eſpérer le ſuccès.

Forcé de rappeler des circonſtances glorieuſes pour la Nation, mais qui furent bien pénibles, bien difficiles pour moi, ma reconnoiſſance ne laiſſera pas échapper cette occaſion de rappeler en même temps les témoignages conſolans que je reçus de votre bienveillance, & qui, malgré l'extrême délicateſſe de la poſition où je me trouvois, m'ont permis, j'oſe le dire, de prétendre voir mon nom inſcrit, par vous-mêmes, parmi ceux des plus conſtans & des plus intrépides défenſeurs de la liberté.

Il y a quelques jours, qu'au moment où la diſcuſſion d'une affaire preſſante m'avoit appelé dans un de vos comités, vous avez rendu un décret, dont l'intention eſt ſage & juſte, ſans doute, mais dont l'application, immédiate à toutes les circonſtances, pourroit, à quelques égards, paroître d'une extrême rigueur. Les diſpoſitions de ce décret menacent mon père de ſe voir privé, à la fin d'une longue & glorieuſe carrière, de la première dignité militaire, de cette dignité dont il fut jugé digne par l'eſtime reconnoiſſante de ſes concitoyens qu'il avoit défendus, par l'eſtime honorable des ennemis de la patrie qu'il venoit de combattre.

Vous ne l'ignorez pas, Meſſieurs; mon père, toujours étranger aux intrigues de la cour, toujours repouſſé de ce ſéjour par ſa vertu même, a vécu, depuis l'âge de quatorze ans, parmi les ſoldats : il fut leur ami, leur père; & leur attachement, auſſi conſtant qu'éprouvé, fut à la fois ſa plus douce récompenſe & l'une des principales cauſes de ſes ſuccès.

Si les dangers de l'état, ſi l'opinion que mon père avoit donnée de ſes talens l'ont placé fort jeune à la tête des armées, pour repouſſer l'injuſte idée qu'il en fût redevable à la faveur, il me ſuffiroit ſans doute de dire, qu'après pluſieurs victoires déciſives, dont une,

entre autres, celle de Berghen, empêcha les ennemis de pénétrer ſur le territoire de France, il ne reçut de la cour, pour récompenſe, qu'une diſgrace éclatante, un exil qui, en ajoutant à ſa gloire par l'éclat de l'adverſité, devient auſſi le terme fatal de la ſupériorité qu'il avoit rendue aux armes françoiſes.

D'après ce tableau ſuccinct, que ceux qui combattirent auprès de mon père ne trouveront pas exagéré, & où ceux mêmes qui n'ont pas eu avec lui des rapports perſonnels, reconnoîtront une image tracée depuis long-temps par l'eſtime publique; j'interpelle toutes les ames ſenſibles à la voix de l'honneur; j'oſe m'adreſſer au cœur de tous ceux qui m'écoutent; je leur demande s'ils croient que celui qui ne vécut que pour la gloire; qui, pendant tant d'années, la regarda comme le ſeul prix digne de ſes travaux & de ſes ſervices, pourroit ſurvivre un moment au malheur de perdre, dans l'armée françoiſe, un rang ſi juſtement acquis, & de ſubir une peine infligée par la Nation même, pour laquelle il verſa pluſieurs fois ſon ſang, il expoſa mille fois ſa vie.

S'il étoit queſtion ici de réclamer la conſervation des traitemens & des graces pécuniaires dont jouit mon père, je rougirois de vous rappeler les titres qui les lui ont mérités; je ne m'expoſerois pas à être déſavoué par ſon déſintéreſſement éprouvé : je croirois m'abaiſſer moi-même. Mais il s'agit uniquement d'honneur & de gloire ; mais je ſuis entraîné par un ſentiment profond de piété filiale, dont mes opinions conſtantes doivent être le plus sûr garant aux yeux de ceux à qui je m'adreſſe, aux yeux de ceux qui ont fondé les baſes de la liberté ſur la régénération du véritable honneur & de toutes les vertus morales.

Me voici arrivé à une époque qui réveille toute ma ſenſibilité, & pour laquelle je vous ai annoncé,

Meſſieurs, que j'aurois beſoin de toute votre indulgence. La gravité des circonſtances qui ſe ſont ſuccédées depuis vingt mois, m'a impoſé juſqu'ici un ſilence pénible. Il eſt temps enfin de le rompre; & c'eſt un devoir ſacré pour moi de vous montrer la vérité, dès qu'elle peut, quand elle doit être accueillie.

M. le maréchal de Broglie, éloigné de la cour & des affaires, vivoit paiſiblement à la campagne. Pour l'arracher à cette retraite qu'il chériſſoit, il ne fallut pas moins que la nouvelle poſitive & officielle des dangers dont on étoit parvenu à perſuader au Roi lui-même que ſa perſonne étoit environnée. Sur cet avis alarmant, accompagné d'un ordre poſitif, il arriva à Verſailles. Déja les ordres étoient donnés pour le raſſemblement des troupes, & le général deſtiné à les commander, ignoroit encore, & la véritable ſituation politique du Royaume, & ce réveil d'une Nation entière, & cette oppoſition impoſante & nouvelle entre la puiſſance impérieuſe des vœux légitimes du peuple, & les intentions de la cour. Ses premières paroles, paroles mémorables, ſans doute, furent celles-ci : *Je vois bien une armée; mais où ſont les ennemis ?*

Cependant mille inſinuations perfides ſe preſſent & s'accumulent pour lui dérober la vérité. Le conſeil du roi, qui redoutoit ſa vertu ſévère, s'aſſemble ſans ceſſe dans ces momens d'orage, & ne l'appelle jamais. Il ignore tous les projets; ce n'eſt que par la voix publique qu'il apprend le départ de M. Necker, & tandis qu'il ne s'occupe que de maintenir parmi les troupes, la diſcipline & l'union avec les citoyens, cette union eſt troublée par des ordres oppoſés aux ſiens, par des diſpoſitions hoſtiles auxquelles il n'a aucune part.

La nouvelle qu'il en reçoit le pénètre d'une douleur profonde, &, malgré les horreurs qui l'environnent,

lui aide à appercevoir enfin les dangers de la chofe publique.

Le premier il dévoile aux yeux du roi, trompé lui-même, l'effrayante vérité; il lui fait connoître la néceffité de retirer les troupes; il en follicite l'ordre; l'Affemblée nationale manifefte fon voeu; les troupes s'éloignent; & leur chef, qui, s'il n'avoit confidéré que lui, pouvoit fans doute regarder dès-lors fes pénibles fonctions comme terminées, croit devoir fe dévouer encore, pour empêcher que, dans une marche longue & difficile, les foldats ne puffent être compromis avec les citoyens. Il fe décide à les accompagner, & fa préfence prévient tous les défordres.

Arrivé dans fon commandement, entouré de foldats qui le preffent d'entrer avec eux à Metz, il craint d'être un objet d'inquiétude pour des citoyens qu'on étoit parvenu à abufer fur fes intentions. Il craint fur-tout, il ne peut fupporter l'idée des fuites funeftes, & peut-être fanglantes, que peut entraîner leur réfiftance; il préfère de s'exiler lui-même; il part: les foldats qui l'accompagnent jufqu'aux frontières, apperçoivent fur fon vifage une altération que n'y fit jamais naître l'afpect du danger; ils ne peuvent retenir leurs larmes, en voyant couler de fes yeux celles qu'arrache à leur vieux général le parti rigoureux auquel il fe condamne.

Depuis ce temps, Meffieurs, le maréchal de Broglie, vivement affecté de fon fort, a vu fa fanté s'altérer, & fe trouve, pour ce moment, dans l'impoffibilité de fe conformer au décret que vous avez rendu. Tranquille, & fans reproche, dans la retraite ifolée qu'il s'eft choifie, il compte parmi les plus grands malheurs de fa pofition, de n'être pas à l'abri des invitations coupables que fes talens ont enhardi plufieurs fois les ennemis de la patrie à lui faire, & qui,

je l'affirme ici, viennent de lui être renouvellées avec plus d'inſtance & plus d'audace que jamais, par des perſonnes qui ne diſſimulent plus leurs intentions.

Voici ce que, dans ſa franchiſe habituelle, il a répondu à ces agens perfides, & la franchiſe égale qui m'empêche de vous en diſſimuler même la rudeſſe, eſt le garant le plus ſûr de la fidélité de mon expoſé. Il leur a dit: *Je conçois qu'on peut être oppoſé d'opinion à ce qui ſe fait en France, & regarder tant de changemens comme un bouleverſement fâcheux; mais je ne puis entendre ſans indignation le projet formé par des François, de porter les armes contre leur patrie. Allez, vous me faites horreur.*

Malgré les diſpoſitions favorables que ce récit fidèle a pu jeter dans vos eſprits, quoique les demandes d'un fils pour ſon père ne puiſſent jamais prendre à vos yeux le caractère de l'exagération, je ſuis trop pénétré de l'étendue & de la rigueur des devoirs que m'impoſe ma qualité de député à l'Aſſemblée nationale. Mon reſpect pour vos décrets combat trop puiſſamment dans mon cœur les mouvemens, ſi long-temps réprimés, d'une tendreſſe vive & profonde, pour que je ne ſente pas l'indiſpenſable néceſſité de mettre moi-même des bornes à mes vœux.

Ce n'eſt donc pas une exception abſolue & illimitée que je réclame en faveur de mon père; exception cependant, qui, j'oſerai le dire, préſenteroit d'autant moins d'inconvénient, que je puis défier ici l'envie elle-même de mettre quelqu'un ſur la même ligne que lui, & pour la durée, & pour l'importance des ſervices militaires, & pour la réputation d'une vertu intacte.

Ce que je me borne à demander, ce que je ſollicite avec un ſentiment de confiance qui naît de vos bontés & de votre juſtice, mais avec cette inquiétude

qu'inſpire un ſi grand intérêt, c'eſt que vous ſuſpendiez, à l'égard de mon père, l'effet immédiat de votre décret, pour ce qui concerne ſeulement le rang & le grade de maréchal de France; c'eſt que, par un ajournement, dont l'effet preſque certain ſera de rendre à la patrie un général qui la ſervit ſi bien pendant plus de ſoixante années, vous donniez à ſa ſanté le temps de ſe rétablir; à ſon ame celui de ſe pénétrer de ſentimens altérés par d'autres habitudes, mais ſi dignes d'elle; & à ſon fils, que vous voyez dans ce moment partagé entre des eſpérances timides, & la crainte du dernier malheur, les moyens d'accélérer, par les motifs puiſſans de la reconnoiſſance, un retour ſi déſirable, & qu'il eſt ſi naturel d'attendre dans un moment où la patrie ſe diſpoſe à rappeler ſolemnellement dans ſon ſein tous les citoyens qu'elle jugera dignes de la défendre.

VICTOR BROGLIE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

73